

Le procès en sorcellerie contre le Dr Gayet, médecin infectiologue



Hydroxychloroquine : radiation du docteur Gayet (resistancerepublicaine.com, Christine Tassin)

« Un véritable scandale, orchestré par les milices de la Macronie vulgaire aux ordres. Un médecin qui soigne, qui guérit, est radié ! Parce qu'il a sauvé des patients. Parce qu'il respecte le serment d'Hippocrate.

« Le Dr Stéphane Gayet, médecin infectiologue strasbourgeois, radié par le Conseil de l'Ordre des médecins de Strasbourg pour avoir osé soigner des covid longs ! *Le Dr. Stéphane Gayet a officiellement été radié de l'Ordre des médecins cette semaine, simplement pour avoir usé de sa liberté de prescription !*

« *Le médecin a prescrit divers médicaments comme l'hydroxychloroquine à ses patients atteints de covid-19, mais comme l'État a choisi dès le départ de disqualifier ces*

médicaments, on voit aujourd'hui des médecins radiés de l'Ordre car ils en ont prescrit. Le Dr. Gayet lançait également l'alerte en décembre 2021 sur les effets secondaires des vaccins et la clause de non-responsabilité des laboratoires qui rend l'État coupable des complications liées aux vaccins en laissant les labos libres de tout souci.

« C'est donc sans aucun doute une chasse aux sorcières qui s'est enclenchée dès ce moment-là, car un médecin qui ose prononcer une parole contredisant les mesures préconisées par les autorités sanitaires se met en danger de représailles... Voilà où en est malheureusement la France aujourd'hui.

« Oui, nous sommes en dictature... La Servitude volontaire, ça ne vous dit rien ?

« L'infectiologue Stéphane Gayet : le masque imposé aux joggeurs et cyclistes peut être dangereux à propos du masque imposé aux joggeurs, aux cyclistes dans plusieurs villes, à Lille notamment... Le masque a été conçu pour l'intérieur, pour les hôpitaux notamment. Il se justifie quand on est dans un local, on échange, il y a une grande proximité. À l'extérieur tout change, il y a toujours un courant d'air, on est plus distants les uns des autres, le risque est forcément diminué, a fortiori si on se déplace. Quand un corps fait de l'exercice physique, on transpire, notamment au niveau du visage, ça va imprégner le masque et modifier ses pouvoirs de filtration. Par ailleurs le masque c'est un frein à l'écoulement normal de l'air, et si on fait un effort très intense, le masque peut représenter une gêne. C'est une mesure politique insuffisamment réfléchie.

« Le port du masque dans les activités sportives en plein air ne se justifie pas et risque de dissuader les gens de faire de l'exercice physique. Le port du masque peut être gênant voire dangereux, à partir du moment où il exerce son pouvoir filtrant il va créer un certain obstacle à l'écoulement de l'air. Or, dès qu'on fait des efforts intenses, le besoin

d'oxygène augmente et le masque peut être gênant et perturber le bon déroulement de l'exercice physique. D'ailleurs c'est aberrant, on a autorisé l'absence du masque en salle de sport alors que là on est en vase clos et on l'impose pour les activités physiques en plein air ! »

Attaques contre l'infectiologue Stéphane Gayet : l'Ordre des médecins se politise. Personne n'est hors de portée de la politique partisane de l'Ordre des médecins qui se prend pour le bras armé de la justice de Macron. Il s'agit d'une leçon de post-démocratie partisane contre le corps médical. Les médecins de ce monde partisan ne sont à l'abri d'aucune procédure, pas même la plus humiliante, de l'Ordre des médecins.

Cette persécution de l'infectiologue Stéphane Gayet, cette mesure est à interpréter comme une vexation, comme le fruit d'une persécution politique d'un Ordre des médecins dont les institutions sont en voie de corruption avancée. C'est un très mauvais signal de l'arbitraire partisan de l'Ordre des médecins !

Soutien total à l'infectiologue Stéphane Gayet. Pour la dissolution de l'Ordre des médecins !

Quand on connaît la réputation sulfureuse du Conseil de l'Ordre, on ne peut que se scandaliser d'une telle radiation ! La chambre disciplinaire du Conseil régional de l'Ordre des médecins ne fait aucune remarque quant à la gestion calamiteuse de la crise sanitaire par les autorités, pour la pénurie de masques, pour les faux positifs des tests covid et leur manque fiabilité, et sur lobbying des laboratoires.

En radiant l'infectiologue Stéphane Gayet, le Conseil de l'Ordre des médecins démontre une nouvelle fois qu'il est une « machine politique » aux ordres du ministre de la Santé. Son but : réprimer la dissidence, tuer la liberté d'expression, imposer ses vues aux soignants. Le Conseil de l'Ordre ne

devrait-il pas s'inquiéter de la corruption de plus en plus généralisée par les labos dans le monde de la santé ? Ne devrait-il pas demander des comptes aux conflits d'intérêts des médecins liés aux laboratoires pharmaceutiques ?

Et à ceux qui défilent sur les plateaux de télévision pour faire la promotion des faux vaccins anti-covid mais qui omettent de déclarer leurs liens d'intérêts avec les labos ?

Une nouvelle fois, cette radiation prouve qu'en France il est dangereux d'avoir un esprit critique.

Il est urgent de soutenir l'infectiologue Stéphane Gayet contre le Conseil de l'Ordre des médecins. Il est temps de dénoncer la dérive totalitaire de l'Ordre des médecins. Un Conseil de l'Ordre qui ressemble à un Conseil "aux ordres" du pouvoir en place et des prescriptions dictées par les lobbys pharmaceutiques.

Et ce ne sont pas des accusations en l'air. Elles reposent sur un rapport à charge de la Cour des comptes paru en décembre 2019 qui relève de nombreux manquements dans le contrôle des contrats entre médecins et industriels et une faible implication de l'Ordre des médecins dans l'accès aux soins.

La Cour de Compte a pu observer qu'aucun rappel à l'ordre n'a été émis par le Conseil de l'Ordre concernant les conventions entre les fabricants de médicaments et les prescripteurs... aucun ! (page 33) Lorsque le journal *Le Monde* a souhaité enquêter sur ces relations troubles en mars 2019, le Conseil national de l'Ordre des médecins a refusé de communiquer sa base de données contenant les contrats conclus entre les laboratoires pharmaceutiques et les médecins. Les fonds dédiés à l'aide aux médecins en difficulté ont été attribués majoritairement aux conseillers ordinaires (soit les dirigeants du Conseil de l'Ordre) ou au président national lui-même, qui aurait touché jusqu'à 10 000 € par mois (pages 15 et 16) alors qu'il est censé exercer sa fonction bénévolement. Le

professeur Henri Joyeux (chirurgien cancérologue) a subi les foudres de l'Ordre des médecins depuis le 1^{er} décembre 2016 pour ses positions concernant la politique vaccinale en France. Un véritable feuilleton judiciaire qui dure depuis près de cinq ans et dont le but est de le radier. La pensée unique semble être plus que jamais de mise dans le monde médical. Une pensée unique dictée par un Conseil de l'Ordre défaillant au plus haut point. Il est grand temps de porter notre voix contre ce non-sens !

Le Conseil de l'Ordre va devoir répondre à la perplexité du public, face à une mesure sans précédent.

Cette fois, la ficelle du scandale renouvelé des révélations sur la corruption des médecins pro-vaccins anti-covid est trop grosse. Et comment effacer ce sentiment diffus de république bananière de Macron ? La justice ordinale, pour qu'elle soit justice, doit s'articuler comme la science sur la base du doute, de la causalité, de l'expérience et de la preuve. Ce n'est pas anormal, dans le contexte de corruption systémique de la Macronie vulgaire, que si la justice se politise, la justice ordinale suive. (a-droite-fierement.fr)

Le Dr Gayet radié par le Conseil de l'Ordre pour avoir guéri et informé ses patients (Gérard Delépine). La disparition des médecins compétents organisée par l'Ordre des médecins aux ordres : une nouvelle victime, le Dr S. Gayet. Combien de temps les citoyens français vont-ils rester silencieux, passifs, soumis face à cette destruction massive des hôpitaux français et du tissu libéral de ville ? En dehors des quelques milliers de résistants qui viennent soutenir les médecins persécutés le jour de leur convocation, le silence des Français n'a d'égal que leur désolation, lorsqu'ils sonnent à des urgences hospitalières fermées pour la nuit, y compris dans des grandes villes comme Bordeaux. Quant aux médecins de ville, ils se raréfient...

Alors, quand une nouvelle fois un médecin compétent,

infectiologue, enseignant, radié de l'Ordre des médecins, est interdit de consulter, de soigner, d'aider, d'utiliser ses compétences à rassurer les patients, on se dit que notre pays sombre dans la folie. Le Dr Stéphane Gayet est radié de l'Ordre des médecins comme un malpropre pour divergences de vues avec le pouvoir de Macron ignare et incompétent pour avoir prescrit des traitements précoces contre le covid-19 et pour avoir informé dès décembre 2021 des effets secondaires, parfois graves, voire mortels des pseudo-vaccins, injections géniques à ARN.

Avec Éric Zemmour : Nous devons reprendre le contrôle de notre pays !

Thierry Michaud-Nérard